



Succession bloquée à cause d'un crédit relais

Par **Jacques13127**, le **01/04/2014** à **17:33**

Bonjour,

Permettez moi de vous présenter mon cas, en 2006, ma femme et moi (marié sous le régime de séparation des biens) nous avons souscrit un prêt relais (en mettant la maison de ma femme en gage) pour acheter un fond de commerce (montage dossier proposé comme l'unique solution par la banque) dont je suis Co-emprunteur bien sûr. En 2008 et à la fin du délai de 24 mois mon épouse tombe gravement malade et décède après plusieurs mois à l'hôpital.

Bien évidemment sous la pression des huissiers de justice (pas qu'un) je n'ai pu tout gérer et j'ai perdu le commerce mon travail et la maison de ma femme suite à une saisie immobilière par la banque. Voici la composition de ma famille, j'ai une fille de 12 ans aujourd'hui (protégée par un juge de tutelle) et j'ai une belle fille de 25 ans qui a renoncé à l'héritage le lendemain du décès de sa maman au tribunal du lieu de résidence.

Le notaire chargé de la succession, m'a fait comprendre que je suis exclus de la succession et que je ne peux gérer rien, il m'a fait rendre les deux véhicules au nom de mon épouse afin de ne pas les abîmer (les deux voitures sont rouillées depuis sur le parking de chez ma belle mère). En résumé je ne peux pas renoncer à l'héritage au nom de ma fille puisqu'elle est protégée par un juge de tutelle, le juge de tutelle ne veut pas prononcer la renonciation parce que le notaire ne peut pas établir un bilan définitif et chiffré de la succession et ne m'a pas informé que je peux bénéficier de l'usufruit de la maison de mon épouse qu'en 2013 (quand j'ai déposé une plainte auprès du procureur de la République et la chambre des notaires) À ce jour je suis bloqué je ne sais pas quoi faire, qu'est-ce qui est de mon droit et qu'est-ce qui est de mon devoir tout est bloqué et les intérêts continuent toujours. Y a-t-il quelqu'un pour m'aider SVP